

# Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

## Déclaration du groupe CGT

Un constat semble partagé : la crise sanitaire a mis en lumière les nombreuses fragilités de notre système économique, de production et de santé.

Comme lors des précédentes crises, l'Etat a joué le rôle d'assureur en dernier ressort avec notamment la politique du quoi qu'il en coûte, et le soutien des Banques Centrales.

Le rôle et l'utilité des assureurs privés ont fortement été questionnés quant notamment à leur manque de soutien envers les entreprises face aux pertes économiques et aux baisses d'activité liées aux confinements.

Au-delà de la crise sanitaire, le constat a été fait que les assurances privées n'assurent et n'interviennent que sur des risques non-systémiques et permettant de dégager une rentabilité. Lorsque la sinistralité est trop importante ou systémique, c'est à la puissance publique d'intervenir. Face à la privatisation des bénéfices et la socialisation des pertes, la CGT considère qu'il faudrait sortir de la logique du privé et des marchés financiers dans des pans entiers de l'activité d'assurance.

Mais, cet avis n'ayant pas vocation à trancher l'organisation économique du système assurantiel en France, la CGT a craint qu'il soit surtout une réaction des assureurs aux attaques qui les visent.

Finalement, les travaux et échanges au sein de la commission ont abouti à un avis qui traite bien des nouvelles formes de risques pour le système assurantiel.

Les très nombreuses auditions (64) ont permis de poser un diagnostic partagé sur les nouveaux risques auxquels nous serons de plus en plus confrontés :

- Le risque climatique, faute d'action concrète en faveur du climat ;
- Le risque cyber, en raison de sous investissements chroniques dans la filière numérique tant pour la formation, la structuration de la filière ou la normalisation ;
- Le risque pandémique ;
- Et la résurgence de risques liés aux tensions internationales.

Ce constat a permis de faire émerger des préconisations qui pourraient être reprises par la puissance publique et les collectivités locales, à condition qu'elles en aient les moyens, sur :

- La prévention et la gestion des risques majeurs ;
- La formation et la création de nouveaux dispositifs liés à la cyber sécurité ;
- Le caractère plus strict des plans de prévention des risques naturels dans les Plans locaux d'urbanisme et les Schémas de cohérence territoriaux ;

- L'engagement des assureurs sur leurs investissements, en cohérence avec les accords de Paris ;
- L'orientation des investissements publics vers des projets à forte plus-value environnementale.

La CGT regrette l'absence d'échange sur le fonctionnement du système dérégulé actuel. Système où la course à la rentabilité et les sous-investissements de long-terme engendrent des coûts et une inefficacité productive et collective qui génèrent de nouvelles formes de risques abordées dans l'avis et en accroissent les conséquences. Il appartiendra au CESE de réfléchir à ces aspects au cours de la mandature.

La CGT a voté pour l'adoption de l'avis, considérant qu'il aide à une meilleure prise de conscience et prévention des risques.